

# L'INFO DU *Lac*



Lac-Etchemin

Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Volume 30, No 3

9 juin 2021

Publié par la Municipalité  
de Lac-Etchemin et  
distribué gratuitement  
dans tous les foyers situés  
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :  
Maryse Fortier

Collaborateurs :  
Jude Emond  
Jacques Gagnon  
Éric Guenette  
Maryse Fortier  
José Poulin  
Sylvain Poulin  
Carole Provençal  
Laurent Rheault  
Linda St-Hilaire  
Camil Turmel  
et les nombreux  
organismes communautaires

Conception et montage :  
Maryse Fortier

Correcteurs :  
Maryse Fortier  
Laurent Rheault  
Camil Turmel

Impression :  
Daniel Gagnon,  
courtier en  
imprimerie

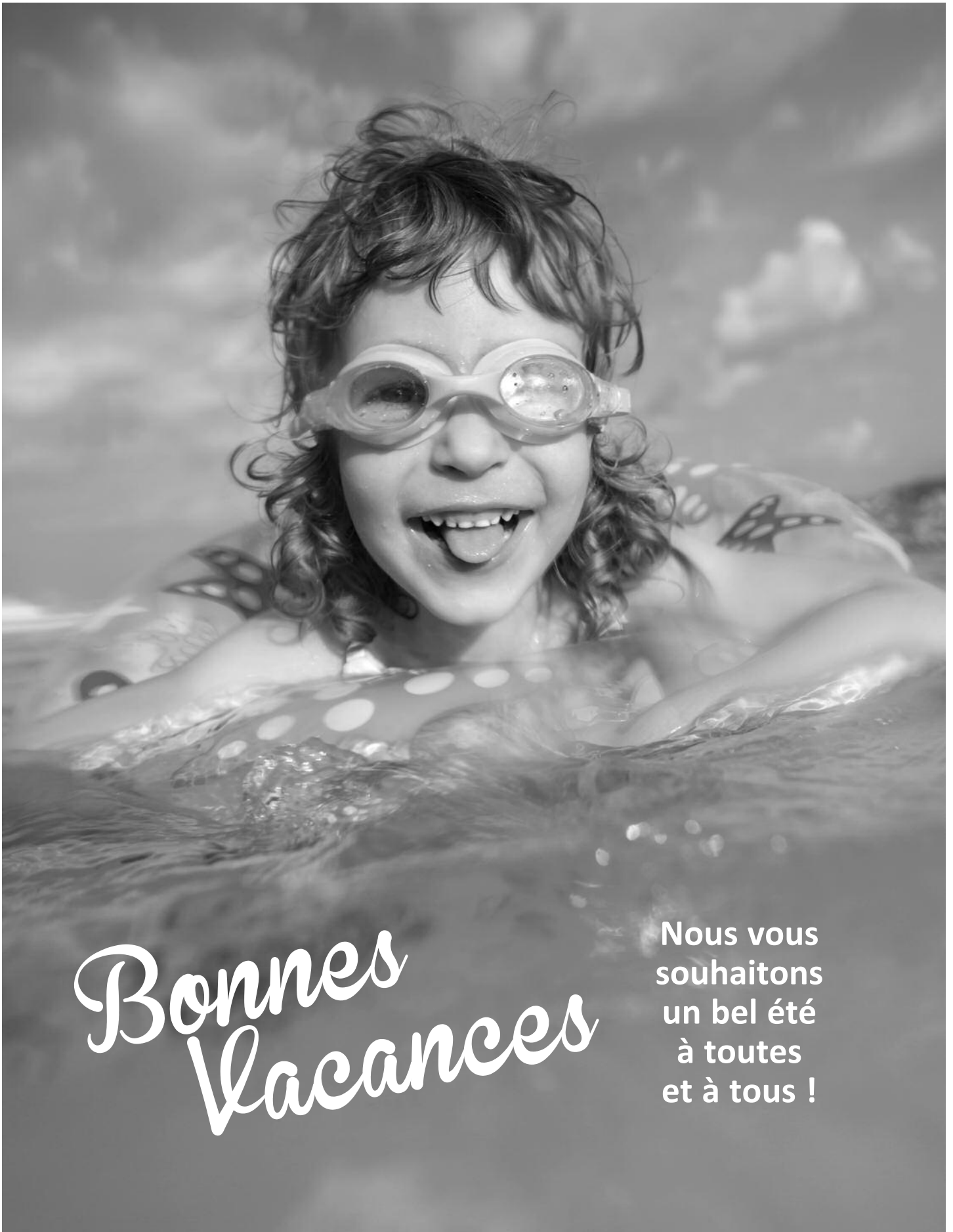
## *Sommaire*

Mot du maire	p. 2
Mot du directeur général	p. 3 et 4
Le Conseil vous informe	p. 4
Services municipaux	p. 4 à 9
Sécurité publique	p. 9 à 11
Organismes communautaires	p. 11 à 15
Service des loisirs	p. 16 à 18
Agenda communautaire	p. 19



Date de tombée  
pour la parution du 27 octobre 2021 :  
**1<sup>er</sup> octobre 2021 à midi**

Bulletin d'informations municipales  
DE LAC-ETCHEMIN



*Bonnes  
Vacances*

Nous vous  
souhaitons  
un bel été  
à toutes  
et à tous !

# Mot du Maire



## • Un mandat qui tire à sa fin

Compte tenu que des élections municipales auront lieu le 7 novembre prochain, je m'adresse à vous pour une dernière fois puisque lors de la prochaine parution de l'Info du Lac, nous serons en campagne électorale.

Je profite de l'occasion pour remercier les citoyennes et citoyens qui m'ont accordé leur confiance lors de l'élection de novembre

2017. Également je tiens à souligner l'implication de tous les membres du conseil ainsi que toute l'équipe des gestionnaires et autres employés de la municipalité pour leur support tout au long de ce mandat. Merci également à tous les bénévoles engagés dans divers comités ou organisations afin d'offrir une qualité de vie à l'ensemble de la population.

Lors de la campagne électorale qui se tiendra entre le 2 octobre et le 6 novembre 2021, je serai en mesure de présenter à la population le bilan des 4 dernières années, et ce, considérant que je vais solliciter un autre mandat à la mairie. Également lors de cette période, je vous ferai part de ma vision pour les 4 prochaines années concernant notamment les dossiers ayant trait à l'économie, au récréotouristique, à l'environnement, à la culture, aux loisirs et bien entendu à la saine gestion des finances de la municipalité.

## • Augmentation importante de la population durant la période estivale

À chaque année nous pouvons facilement constater une augmentation marquée de la population de notre municipalité. Le camping du

Lac-Etchemin ainsi que les complexes hôteliers et les maisons de touristes accueillent plusieurs centaines de personnes, à cela, s'ajoutent des vacanciers qui séjournent dans leurs chalets ou résidences secondaires.

Cette augmentation de la population à un effet direct sur l'achalandage que l'on peut remarquer en outre à l'Éco-Parc, au Moulin La Lorraine et au Club de golf.

Un autre impact important se situe au niveau de notre principal plan d'eau, soit le lac Etchemin. Afin d'assurer la sécurité des plaisanciers sur le lac, à compter du 12 juin un agent de sécurité sera de nouveau présent au Club nautique dans le but de rappeler les règles de sécurité à respecter sur le lac et de s'assurer du respect de notre règlement concernant le lavage de bateaux. De plus, cet agent de sécurité pourra assurer une certaine surveillance sur le lac.

## • Triathlon Bionick de Lac-Etchemin

Pour une première année, samedi le 4 septembre, nous pourrons assister à la présentation d'un triathlon qui au moment d'écrire mon texte a atteint son nombre maximal d'inscriptions, soit 150 athlètes. À l'intérieur de la présente édition, vous pourrez prendre connaissance des détails entourant cet événement.

Je termine en souhaitant à toutes et à tous une excellente période estivale et je vous invite à profiter pleinement des installations récréotouristiques existantes dans notre belle municipalité.

*Camil Turmel*, maire

*Mot  
du directeur général*



Outre les postes qui auront préalablement été pourvus par acclamation (lorsqu'un seul candidat se présente à un poste), le dimanche 7 novembre prochain vous aurez l'opportunité d'élire les personnes qui formeront, pour les quatre (4) prochaines années, le prochain Conseil municipal à la Municipalité de Lac-Etchemin. Les postes à combler pour le prochain mandat (novembre 2021 à novembre 2025) seront les suivants :

- un (1) poste de maire/mairesse;
- six (6) postes de conseiller/conseillère.

À titre de président d'élection, je considère essentiel que vous soyez toutes et tous bien informés des étapes et des modalités qui entourent la prochaine élection municipale. Ainsi, tout au long du processus électoral qui débute le 6 septembre 2021, je me ferai un devoir de bien vous renseigner et de vous accompagner tout au long de cette période électorale qui habituellement se termine le jour du scrutin.

Dès à présent, je vous invite fortement à aller consulter le site web dédié spécialement aux élections municipales préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse <http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>. Vous y retrouverez de nombreuses informations à titre d'électeur (trice) et/ou de candidat(e) de même que des renseignements très utiles sur le processus et le calendrier électoral municipal et les caractéristiques du monde municipal.

**LE 7 NOVEMBRE 2021... UNE ÉLECTION À L'HORIZON...**

## UN GRAND RENDEZ-VOUS DE LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS DE LAC-ETCHEMIN

Chers(ères) citoyennes et citoyens de Lac-Etchemin,

Tout comme l'ensemble des contribuables des municipalités du Québec, vous serez conviés, le 7 novembre prochain, à utiliser votre droit de vote pour procéder à l'élection des candidates et candidats au poste de maire et aux postes de conseillers municipaux dont plus d'une candidature aura été déposée avant la fin de la période de production des déclarations de candidature (17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre).

De plus, au cours des prochaines semaines, le site web de la municipalité sera bonifié d'une rubrique spéciale sur l'élection générale de novembre 2021 de la Municipalité de Lac-Etchemin, le tout accessible en tout temps pour les internautes intéressés.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,  
*Laurent Rheault*, M.A.P., OMA

*Le Conseil...  
vous informe*



Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal<sup>1</sup> :

**À la séance ordinaire du 4 mai 2021**

- D'octroyer à l'entreprise "Construction Fillion Fortier inc.", la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil au Mont-Original au montant de 9 485,44 \$, taxes incluses;
- D'accepter les trois (3) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des trois (3) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, ceci pour la location de machineries lourdes – Année 2021;
- D'octroyer à l'entreprise "Construction Abénakis inc.", pour la fourniture et l'installation de béton bitumineux pour le rapiéçage mécanique de certaines rues et de certains rangs de la municipalité pour l'année 2021;
- D'octroyer à l'entreprise "Pavage Sartigan Ltée", la fourniture, la livraison et la pose de +/- 185 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2021, au prix de 219,34 \$/ tonne, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume;
- D'octroyer à l'entreprise "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2021;
- D'octroyer à l'entreprise "Durand Marquage et Associés inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues et des rangs de la municipalité pour une période de quatre (4) ans (2021 à 2024);
- D'octroyer, à l'entreprise "Transport Adrien Roy et Filles inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35%;
- D'autoriser le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement à faire une demande de branchement au réseau d'Hydro-Québec et à procéder à l'installation de 5 luminaires dans le secteur de l'avenue du Ruisseau (phase 4);
- D'accorder une aide financière à Les Immeubles J.V. inc. au montant

maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$, montant admissible au volet 1 (Aide générale à l'entreprise);

- D'accorder une aide financière à "Douceur des Appalaches" au montant maximal de 10 000 \$ sur présentation des pièces justificatives au regard des coûts relatif à la relocalisation de l'entreprise;
- D'accepter la demande de dérogation mineure présentée M. Daniel Lamontagne, 123, rue Dallaire, lot numéro 3 602 507, zone 42-h, à Lac-Etchemin, visant à permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale (avec un logement bigénérationnel) et apporter la somme des marges de recul à 4,64 mètres, lorsque la norme prévoit 6,0 mètres minimum, à l'article 4.2.5 du règlement de zonage 62-2006;
- De confier à l'entreprise "WSP" la réalisation des plans et devis pour le drainage et le terrassement d'un terrain de soccer pour un montant de 10 100,55 \$ (taxes incluses);
- De confier à l'entreprise "CIMCO RÉFRIGÉRATION" le contrat pour la réfection de la tour d'eau du système de réfrigération à l'aréna municipal au montant de 32 835 \$ (excluant les taxes).

Le directeur général secrétaire-trésorier,  
*Laurent Rheault* M.A.P., OMA

<sup>1</sup>Cette rubrique constitue un résumé très sommaire. Pour plus de détails concernant les résolutions adoptées, nous vous invitons à vous référer aux procès-verbaux dans toutes leurs intégralités qui sont disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité au <http://www.lac-etchemin.ca/ordres-du-jour-proces-verbaux/>.

*Services  
municipaux*

## *Premier triathlon à Lac-Etchemin*

Source : La Voix du Sud - Serge Lamontagne

C'est le samedi 4 septembre prochain que se tiendra la première édition du Triathlon Bionick de Lac-Etchemin. L'événement sera plus modeste au départ, notamment en raison des normes sanitaires qui seront en vigueur à ce moment, les organisateurs voient le potentiel que celui-ci aura pour la municipalité et l'ensemble de la MRC des Etchemins.

Directeur sportif de Bionick Triathlon, entreprise lévisienne partenaire du comité organisateur local, Sébastien Carrier souligne qu'il a été séduit par Lac-Etchemin et le secteur de l'Éco-Parc, point central de l'événement, qui a tout pour plaire aux adeptes de triathlon qui seront présents le 4 septembre prochain.

Ce dernier ajoute que l'événement aura, dès cette année, un statut de calibre provincial et même national du fait qu'il est basé sur les devis de Triathlon Canada. « Si on devait joindre le circuit de la Coupe du Québec ou même

accueillir une épreuve des Jeux du Québec dans le futur, l'événement devra répondre aux critères requis pour ces événements pour le nombre de bénévoles inscrits, la sécurité et autres. Tout sera fait pour que le compétiteur se retrouve dans un événement de haut niveau », mentionne-t-il.

« Il y a des événements de ce genre qui attirent jusqu'à 1 000 participants par année. L'endroit est magique. Les gens qui vont venir ici vont aimer cela et vont en parler à d'autres qui viendront à leur tour », poursuit-il.

M. Carrier souligne que les membres de Bionick Triathlon viendront s'entraîner régulièrement à Lac-Etchemin au cours de l'été, question de découvrir le site et de bien se préparer en vue de l'événement du 4 septembre. « On va y aller par petits groupes au départ afin de respecter les normes gouvernementales, mais dès que ce sera ouvert davantage, on pourrait tenir des camps d'entraînement qui pourront réunir jusqu'à 30 personnes », précise-t-il en ajoutant que certains athlètes sont venus s'entraîner et nager dans le lac l'an passé.

Présidente du comité organisateur, Marie-Luce Giguère se réjouit de la venue de cet événement qui, selon elle, est la concrétisation d'un rêve pour plusieurs. « Cela fait longtemps qu'on en parle. On a tenu quelques pratiques avec les 250 jeunes qui venaient à l'Éco-Parc lors de l'événement J'me pitch avec Mitch. Ça prenait des croyants et on est très bien appuyés, que ce soit par les gens de Bionick, la municipalité, la MRC et nos nombreux commanditaires », mentionne-t-elle en ajoutant que le fait que la première édition se déroule en période de COVID pourrait être un avantage.

« C'est une belle approche que de commencer avec les mesures sanitaires en vigueur. Ce sera moins stressant dans la mesure où on accueillera un peu moins de monde cette année. Il y aura beaucoup d'aspects techniques à considérer, comme le fait de fermer les routes et tout cela, mais nous sommes bien entourés », poursuit-elle en ajoutant que d'autres épreuves secondaires pourraient s'ajouter dès l'an prochain.



Les partenaires associés dans l'organisation du premier Triathlon Bionick de Lac-Etchemin ont tenu un point de presse le 28 avril dernier sur les terrains de l'Éco-Parc des Etchemins, point central de l'événement.

Monsieur Carrier et Mme Giguère disent également rêver à l'aménagement, dans le futur, de corridors de nage permanents dans le secteur de l'Éco-Parc, ajoutant toutefois qu'aucune discussion à cet effet n'a encore eu lieu avec les autorités concernées.

« La nage en eau libre est une activité de plus en plus populaire l'été. Certains sites comme Magog ou le Lac-Beauport l'offrent déjà. Les gens sont de plus en plus à la recherche de cela, ça fait changement de la nage en piscine l'hiver », précise M. Carrier.

#### Deux épreuves distinctes

Soulignons que le Triathlon Bionick de Lac-Etchemin se mettra en branle à

compter de 8 h le samedi 4 septembre prochain. Celui-ci offrira deux épreuves distinctes, soit une distance sprint comprenant 750 mètres de natation, 20 km de vélo et 5 km de course, ainsi qu'une autre de niveau olympique, les distances étant multipliées par deux à ce moment.

En raison de la situation sanitaire actuelle et en attendant les annonces gouvernementales concernant la tenue des événements pendant la période estivale, une période de préinscription est en cours depuis 30 avril. Les intéressés peuvent donc réserver leur place sans frais et ceux-ci auront priorité aux inscriptions officielles lorsque celles-ci seront officiellement lancées.

#### Soutien de la MRC des Etchemins

Soulignons enfin que la MRC des Etchemins investira un peu plus de 18 560 \$, par le biais de son plan de relance économique, dans la réalisation de cet événement. Cette somme permettra l'acquisition d'équipements qui serviront à la fois au triathlon de Lac-Etchemin et à celui de Sainte-Aurèle qui doit normalement avoir lieu le 17 juillet prochain.

#### Nombreux partenaires :

##### Platine

Constructions Claude Gagné & Fred  
Lagrange Toyota  
Caisse Desjardins des Etchemins

Joe Bicycle  
Députée Stéphanie Lachance  
Metro

##### Or

Pièces d'auto GGM inc.  
B. Dupont  
Pralinière

Chaussures Orthèse Audet  
Sogetel

##### Argent

Physio-Ostéo des Etchemins  
Familiprix (Gestion L.F. Miro)  
Passion FM  
Fromagerie Etchemin

Appalaches Investissements inc.  
Sportdinaire  
Manoir Etchemin

##### Bronze

Clinique dentaire Etchemin  
Jacob et Valentin - Entrepreneur électricien  
Plomberie Alain Jacques  
Pose Etchemin  
Camping Lac-Etchemin  
Cambi, services ambulanciers  
LNTP Notaires

Constructions Marc Rancourt  
Ecce Terra - arpenteurs-géomètres  
Pharmacie Louise Gaumont  
Sani Etchemin inc.  
Excavations Lafontaine Lac-Etchemin  
Auberge des Etchemins  
ICI Dépanneur

## RAPPEL CONCERNANT LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

Le numéro civique est important pour tous les services d'urgence soit incendie, ambulance et policier afin d'être en mesure de vous venir en aide le plus rapidement possible. C'est très frustrant lors d'un appel d'urgence de constater que nous avons passé tout droit devant la résidence ayant fait appel parce qu'il n'y a pas de numéro civique visible de la rue. De plus, si vos voisins immédiats ne possèdent également pas de numéro et qu'il

fait nuit, il est très difficile de s'y retrouver. Il est primordial de s'assurer que votre numéro civique soit bien mis en évidence, car il pourrait vous sauver la vie.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2012 CONCERNANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES RÉSIDENCES ET AUTRES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

##### ARTICLE 5 - NORMES APPLICABLES AUX ZONES URBAINES

Les normes suivantes s'appliquent aux zones urbaines :

5.1 La forme des chiffres est laissée à la discrétion du propriétaire. Cependant, la hauteur des chiffres ne doit pas être inférieure :

- à 10 centimètres (4 pouces) lorsqu'ils se trouvent à 15 mètres et moins de la voie publique;
- à 15 centimètres (6 pouces) lorsqu'ils se trouvent entre 15 et 40 mètres de la voie publique;
- à 20 centimètres (8 pouces) lorsqu'ils se trouvent entre 40 et 60 mètres de la voie publique;
- à 25 centimètres (10 pouces) lorsqu'ils se trouvent entre 60 et 80 mètres de la voie publique;
- à 30 centimètres (12 pouces) lorsqu'ils se trouvent à plus de 80 mètres de la voie publique.

5.2 Le ou les numéros civiques doivent être installés par le propriétaire sur la façade principale de la maison ou du bâtiment donnant sur la voie publique. Dans le cas d'un immeuble ou construction situé sur un lot de coin, il doit l'installer sur la façade donnant sur la voie à laquelle est reliée l'adresse civique attribuée par les employés autorisés.

Merci de votre collaboration

*Le service de la sécurité incendie*



## Renouvellement des médailles de chiens

Pour toutes celles et ceux qui ont acheté une médaille en 2020, il est maintenant le temps de faire le renouvellement et de vous procurer celle de 2021.

Pour les nouveaux propriétaires de chiens, vous devez obligatoirement procéder à l'enregistrement de votre animal.

Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet <https://www.lac-etchemin.ca/controle-animalier-chiens-et.../> où vous retrouverez également des informations importantes concernant la réglementation sur les animaux.

Ou directement sur celui de **Escouade Canine**

<https://escouadecaninemrc.com/> et suivre les directives.

Une procédure simple et rapide afin de vous permettre de recevoir votre médaille directement à la maison.

\*\*\* Cela permettra de faciliter grandement le travail de l'Escouade Canine lors de la visite annuelle de toutes les résidences sur le territoire de notre municipalité.

Merci de votre collaboration.

# ATTENTION : année des fleurons

En 2018, la Municipalité de Lac-Etchemin et son Comité d'embellissement se sont mérités quatre (4) Fleurons du Québec pour l'édition (2018-2020), la référence québécoise en matière de classification horticole des municipalités du Québec. Cette cote témoigne d'un embellissement horticole de grande qualité dans la plupart des domaines pour notre municipalité. Nous pouvons tous être très fiers de cette belle reconnaissance.

Afin de nous aider à conserver et même bonifier notre cote en matière de « Fleurons », nous vous invitons donc tous, propriétaires, locataires, dirigeants d'entreprises, commerçants et professionnels des bureaux d'affaires à contribuer et à encourager l'émergence d'initiatives et d'actions de nature horticole sur tout le territoire municipal au cours de la prochaine période estivale.

**D'autre part, le service d'urbanisme sera davantage aux aguets cette année concernant l'entretien des terrains.** En effet, en vertu du règlement de zonage numéro 62-2006, article 10.1.6, il est stipulé que tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de déchets, de détritus, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules désaffectés.

Le simple petit geste de vous investir personnellement pour nettoyer, fleurir et exécuter de menus travaux d'embellissement sur votre propriété représente une contribution indéniable à améliorer l'aspect visuel de notre belle municipalité. Alors, voyez le résultat d'une implication collective à l'échelle municipale.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette invitation à fleurir et tenir propre votre propriété et nous espérons que vous saurez répondre à nos attentes toujours dans un but d'avoir un milieu de vie plus propre, plus vert et plus sain.

## Mon empreinte bleue... concernant l'utilisation de l'eau potable

Afin de réduire la consommation d'eau potable, la municipalité a adopté le règlement 118-2012 (en vigueur depuis l'année 2012) relativement à l'utilisation de l'eau potable. Ce règlement donne des directives sur l'utilisation de l'eau potable et prévoit des pénalités et des amendes pour les contrevenants qui seront pris en faute par les autorités municipales.

Ces efforts sont dans le cadre de la nouvelle stratégie gouvernementale d'économie d'eau potable afin de réduire la consommation d'eau par personne d'au moins 20% d'ici 2025 par rapport à 2015.

Pour ce faire, de petits gestes simples font toutes la différence, entre autre concernant l'arrosage des pelouses, le lavage des véhicules et le remplissage de piscine. Voici donc quelques articles tirés du règlement qui vous concerne directement à cet effet:

- **Article 9.2 : L'arrosage manuel**, à l'aide d'un boyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

- **Article 9.2.1** : L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par des asperseurs amovibles (i.e. un arroseur amovible) ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 18 h à 24 h (minuit) les jours suivants :

a) un jour où la date est un **chiffre pair pour l'occupant d'une habitation** dont l'adresse est un **chiffre pair** : (ex : **numéro civique 1152 – un jour pair : 2 juin, 4 juillet, 6 août, etc...**).

b) un jour où la date est un **chiffre impair pour l'occupant d'une habitation** dont l'adresse est un **chiffre impair** : (ex : **numéro civique 1153 – un jour impair : 1 juin, 3 juillet, 5 août, etc...**).

Quant aux **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h (nuit) le dimanche, le mardi et le jeudi**.

- **Article 9.2.3** : Malgré l'article 9.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 9.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques ou par un ensemencement est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

- **Article 9.2.4** : Afin d'empêcher le ruissellement de l'eau potable, il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour tenir compte des effets du vent.

- **Article 9.3** : Le remplissage d'une piscine et/ou un spa est interdit de 6 h à 18 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

- **Article 9.4** : Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est **strictement interdit, en tout temps, d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace** des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

- **Article 9.11** : La personne chargée de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites d'aqueduc municipales et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

Le Québec qui possède les plus grandes réserves naturelles en eau douce dans le monde (donc en partie pour la consommation) doit désormais faire face à une nouvelle réalité soit celle de la contamination et de la pollution qui nous affecte et GRAND sera le défi pour pouvoir surmonter cette situation.

Pour voir quel est votre empreinte bleue, rendez-vous à l'adresse [monempreintebleue.ca](http://monempreintebleue.ca) et faites le test!

*Éric Guenette*

Directeur des services publics, de l'urbanisme et de l'environnement

## VISITE URBANISME ÉTÉ 2021

Le service de l'urbanisme tient à informer la population que son département débutera bientôt la visite de certains terrains et immeubles sur son territoire.

Cette démarche a pour but de vérifier que les travaux exécutés reflètent et respectent bien les exigences relatives aux permis octroyés pour la réalisation de constructions ou de rénovations de propriété.



Une inspection de l'aménagement de la bande riveraine sera également effectuée à certains endroits dans le but de nous assurer que celle-ci soit conforme au règlement concernant la revitalisation des rives du lac Etchemin.

Donc, ne soyez pas inquiets si vous remarquez la

présence de M. Luc Laflamme (adjoint à l'urbanisme) sur votre terrain ou près de votre résidence. Le tout se fera dans le respect des mesures sanitaires entourant la Covid-19.

Merci de votre compréhension de votre bonne collaboration.

*Éric Guenette*

Directeur des services publics, de l'urbanisme et de l'environnement



## LAVAGE DES BATEAUX ET VIGNETTES POUR LES EMBARCATIONS

Quelques petits rappels concernant le règlement numéro 191-2019, relatif au lavage et à l'inspection des embarcations sur le lac Etchemin.

### Obligation de posséder une vignette :

Toute embarcation qui se retrouve sur le lac Etchemin doit avoir une vignette valide et apposée bien en vue de façon qu'elle soit très visible.

Il est possible de se la procurer au bureau municipal ou auprès de la station de lavage certifiée (Impékable Esthétique, 418 625-9011)

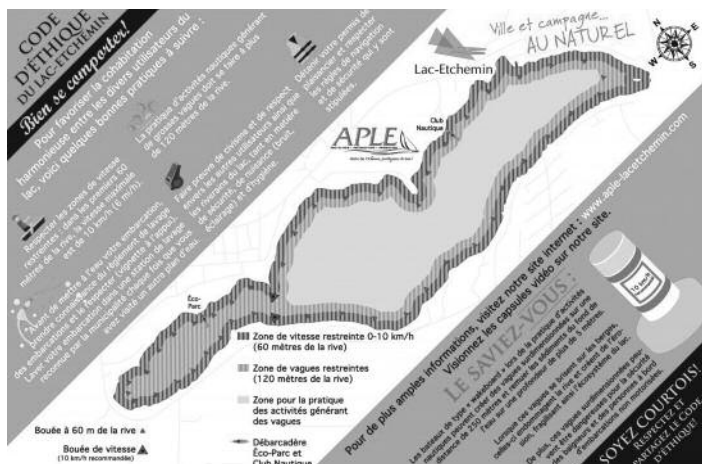
### Certificat de lavage :

Tout utilisateur d'embarcation doit, avant la mise à l'eau, faire laver cette embarcation, le moteur et la remorque s'il y a lieu, dans un poste de lavage certifié et être en possession d'un certificat de lavage valide. Seul un contribuable qui n'a pas visité d'autres plans d'eau peut être exempté du lavage de son embarcation, si celui-ci détient toujours une vignette et qu'il garantit que l'embarcation n'a pas été utilisée sur un autre plan d'eau depuis sa dernière sortie.

### Accès au lac :

Si vous avez un accès au lac et que vous permettez la mise à l'eau d'embarcations à des membres de votre entourage, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'ils détiennent une vignette valide ainsi qu'un certificat de lavage.

Il y aura une surveillance accrue sur le lac cet été, les contrevenants au règlement peuvent être passibles d'une amende de 300 \$ et plus.



\*\*\* **Nouveauté cette année : Les pêcheurs résidents sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, peuvent se procurer auprès du Camping Lac-Etchemin, un droit d'accès journalier pour la mise à l'eau au club nautique moyennant des frais de 25 \$.**



## ÉCOCENTRE

Lac-Etchemin (rue Deblois)

### HEURES D'OUVERTURE

<b>SAMEDI</b>	8 H À 12 H
<b>MERCREDI</b>	13 H À 16 H

Service offert d'avril à novembre

## Quelques petits trucs pratiques pour la collecte de vos matières résiduelles

Nous vous rappelons qu'il est important que vous procédiez au **désassemlage des boîtes de carton** avant de les mettre dans votre bac, cela réduit de beaucoup l'espace disponible dans votre bac ainsi que dans notre camion de collecte.

N'oubliez pas de **laisser un espace minimal d'environ 45 cm (18 po) entre chaque bac** afin que nous puissions prendre le bac avec la pince.

**Un bac inaccessible ne sera pas ramassé.** Advenant que certains endroits soient difficiles d'accès en raison de la météo, il se peut que l'on ne procède pas à la collecte la journée prévue; nous repasserons dès que la situation sera plus propice.

**Ne laissez pas de matière à l'extérieur du bac.** Si exceptionnellement vous avez une trop grande quantité de matière pour vos bacs, veuillez téléphoner à nos bureaux pour prendre arrangement sur la façon d'en disposer.

**Ne laissez pas des matières dépasser de votre bac,** car ce dernier risque d'être endommagé (les pentures du couvercle risquent d'être forcées). Vous êtes responsable de votre bac et de voir à son entretien (réparation si besoin). La municipalité n'est pas responsable des bris qui découleraient d'un mauvais entretien de votre part. Nous avons des pièces de rechange que l'on peut vous vendre au besoin.

**Il est important de mettre les efforts nécessaires pour la bonne marche de la collecte des matières résiduelles.**

exemple à ne pas faire

Merci à l'avance de votre bonne collaboration.



*Éric Guenette*

Directeur des Services publics  
Urbanisme et Environnement

## PROGRAMMATION 2021 : ATELIERS GRATUITS SUR LE ZÉRO-DÉCHET

EN COLLABORATION AVEC  
MRC de Bellechasse  
LES CHOUX GRAS  
COOPÉRATIVE | Équipe d'animation  
DE SOLIDARITÉ



### LE ZÉRO-DÉCHET AU JARDIN

📅 MARS 2021

### INTRO AU VERMICOMPOSTAGE

📅 AVRIL 2021



### TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

📅 MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT 2021

### INTRODUCTION AU MODE DE VIE ZÉRO DÉCHET

📅 SEPTEMBRE 2021



### COMPOSTER EN HIVER

📅 OCTOBRE 2021

➡ PLUS D'INFOS SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MRC DE BELLECHASSE

demande, un employé de la municipalité ira vérifier la possibilité de faire l'utilisation d'une borne incendie et si c'est possible, nous vous aviserons d'une date pour le remplissage.

Notez qu'un montant de 200 \$ plus les taxes applicables sera payable avant le remplissage au bureau de la municipalité.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration!

*Sylvain Poulin C.P. 9*

Directeur-Service de protection contre les incendies  
Technicien en prévention incendie

## Utilisation et entreposage des produits domestiques dangereux

Vous possédez sûrement des produits potentiellement dangereux présentant des risques pour votre sécurité et pouvant dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer ou même exploser.

### Les produits domestiques

Votre domicile peut receler des produits domestiques potentiellement dangereux comme :

- des produits nettoyants
- du vernis à ongles
- du fixatif à cheveux
- de l'alcool à friction
- de la peinture
- des pesticides
- du propane
- des produits d'entretien de piscine
- de l'huile végétale.



### Les liquides inflammables ou combustibles

Ces liquides constituent des dangers importants si vous n'y faites pas attention.

- Leurs vapeurs s'enflamment facilement, brûlent vivement et peuvent provoquer une explosion.
- Ils dégagent du monoxyde de carbone (CO) s'il y a une mauvaise combustion. Le CO est un gaz incolore, inodore et sans saveur mais toxique et dangereux pour la santé.

### Les liquides inflammables

Un liquide inflammable dégage des vapeurs inflammables à une température ambiante inférieure à 37,8 °C ou 100 °F.

Liquides inflammables les plus communs :

- essence
- acétone
- alcool
- essence à briquet
- naphta
- liquide à fondue

## Sécurité publique



## Remplissage de piscine

Nous tenons à aviser les résidents de Lac-Etchemin que le remplissage de piscine à l'aide des camions du service incendie n'est plus offert. Nous sommes conscients que cela occasionne des désagréments à certains citoyens mais nos camions doivent être sur place, prêts à intervenir, pour assurer la sécurité de l'ensemble de la population en tout temps.

Par contre, dans le périmètre urbain de Lac-Etchemin et de Sainte-Germaine Station, le remplissage sera toujours possible si une borne incendie peut être utilisée.

La demande devra être faite au minimum 5 jours ouvrables avant la date prévue du remplissage en communiquant au bureau municipal. Suite à la

- certaines colles de type « contact »

### Les liquides combustibles

Un liquide combustible dégage des vapeurs inflammables à une température ambiante égale ou supérieure à 37,8 °C ou 100 °F.

Liquides combustibles les plus communs :

- kérosène
- huile à chauffage
- peinture à l'huile
- diluants à peinture
- huile à lampe

### Usage sécuritaire de ces produits domestiques dangereux

Vous devez faire attention aux réactions chimiques que ces produits domestiques peuvent provoquer au contact d'autres produits. Ces réactions chimiques peuvent être dangereuses pour votre santé et votre sécurité.



Afin de prévenir les incendies et les effets sur votre santé, vous devez utiliser, manipuler et entreposer les produits domestiques dangereux de façon sécuritaire.

Avant d'utiliser ou de manipuler ce type de produits :

- Éloignez-vous de toute source de chaleur comme :
  - un appareil produisant des flammes nues ou des étincelles
  - une surface chaude
  - une cigarette allumée
- Si vous ne pouvez pas les manipuler à l'extérieur, assurez-vous de ventiler la pièce afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs inflammables. Lisez bien les instructions et les mises en garde sur l'étiquette du produit.

### Après avoir utilisé ce type de produits

- Jetez dans un contenant à l'épreuve du feu, les journaux, les linges, les débris végétaux ou toute autre matière imbibée de produits domestiques facilement inflammables comme les carburants, les solvants à peinture ou l'alcool à friction.
- Ne jetez pas les contenants vides dans le feu; recyclez-les ou jetez-les dans les endroits prévus à cet effet.
- Évitez de percer, de découper ou de souder le contenant d'un produit, même s'il est vide.
- Ne versez jamais les produits domestiques dangereux dans les tuyaux de drainage de votre maison. Ils peuvent accumuler une charge d'électricité statique capable de créer une étincelle.
- Évitez de fumer lors de la manipulation des liquides inflammables ou combustibles.

### Entreposage sécuritaire des liquides inflammables ou combustibles

- Entreposez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur, hors de portée des enfants et dans des endroits propres et secs comme un garage ou un cabanon, mais pas sur un balcon, ni près d'une fenêtre ou d'une issue.
- Conformez-vous aux consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette.
- Évitez de les entreposer avec les produits ménagers.

- Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette. Ne les transvidez pas. L'essence doit être conservée dans un bidon étiqueté et hermétique, conçu à cet effet.
- Respectez les normes d'entreposage du Code national de prévention des incendies du Canada (1995) :
  - dans un logement : un maximum de 15 litres de liquides combustibles et inflammables, MAIS n'incluant pas plus de 5 litres de liquides inflammables (essence, alcool, etc.);
  - dans un garage ou dans un cabanon : maximum de 50 litres de liquides combustibles et inflammables, MAIS n'incluant pas plus de 30 litres de liquides inflammables.

### Autres règles de prudence concernant les produits domestiques dangereux

- Inspectez les contenants régulièrement pour détecter les fuites. S'il y a fuite, aérer l'endroit et, si elle est importante, avisez votre service municipal de sécurité incendie.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous utilisez un appareil fonctionnant avec un combustible comme le bois, le mazout, l'essence, le diesel, le gaz naturel ou le propane. Suivez les recommandations du fabricant pour l'installation de l'avertisseur.
- Ayez un extincteur portatif de type ABC pour éteindre un début d'incendie causé par un de ces produits. N'éteignez jamais avec de l'eau.
- N'utilisez jamais de liquides inflammables ou combustibles pour allumer un feu de camp ou un barbecue au charbon de bois.
- Ne jamais laver des vêtements imbibés d'une substance inflammable comme l'huile végétale ou l'essence dans la laveuse avant de les avoir suspendus dehors pour éliminer les vapeurs. Ne les faites pas sécher dans la sècheuse non plus.
- Arrêtez tous les moteurs à essence avant de remplir le réservoir. Effectuez cette opération à l'extérieur.
- N'utilisez jamais un téléphone cellulaire ou sans fil près d'un liquide inflammable ou combustible.



Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

*Sylvain Poulin* Directeur service incendie  
Technicien en prévention incendie



## Règlementation en matière de sécurité incendie

### ARTICLE 18 - DISPOSITION APPLICABLES AUX PIÈCES PYROTHECHNIQUES

18.1. Le Code est modifié de la manière suivante :

Par l'ajout, après l'article 5.1.1.3. de la division B, des articles suivants :

« 5.1.1.4. Feux d'artifices domestiques (utilisation familiale)

- 1) Le présent article s'applique aux pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1. prévue à la Loi sur les explosifs (L.R.C. (1985), ch. E-17), à l'exception des capsules pour pistolets jouets.
- 2) Il est interdit d'utiliser ces pièces pyrotechniques sans l'obtention préalable d'un permis émis par le directeur ou un membre du Service de sécurité incendie.
- 3) La demande de permis doit être adressée par écrit au moins cinq (5) jours avant l'utilisation prévue.
- 4) La demande de permis doit indiquer :
  - a) Le nom, l'âge, l'adresse et l'occupation du requérant et de toute personne responsable sur le site;
  - b) La date, l'heure et le lieu d'utilisation prévue, ainsi qu'une description du site du feu d'artifice;
  - c) La description et la quantité des pièces pyrotechniques à être utilisées;
  - d) Si un nombre supérieur à cinquante (50) pièces pyrotechniques doit être utilisé, la demande d'autorisation doit être formulée conformément à l'article 5.1.1.5.
- 5) Le permis est délivré si :
  - a) La demande de permis est complète et respecte toutes les conditions énumérées au paragraphe 6) du présent article;
  - b) L'utilisateur doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
  - c) Le site choisi pour l'utilisation des pièces pyrotechniques doit être exempt de toute obstruction et mesurer au moins trente (30) mètres sur trente (30) mètres.
- 6) En outre de ce qui est prévu à l'article 5.1.1.3., il est interdit d'utiliser des pièces pyrotechniques sans se conformer aux exigences suivantes :
  - a) Une source d'eau en quantité suffisante pour éteindre un début d'incendie, tel un tuyau d'arrosage, doit être gardée à proximité du site;
  - b) Les spectateurs doivent être éloignés d'au moins vingt (20) mètres des pièces pyrotechniques;
  - c) On ne doit pas procéder à la mise à feu des pièces pyrotechniques si les vents sont susceptibles de faire tomber des matières pyrotechniques sur les terrains adjacents;
  - d) On ne doit pas lancer ou mettre dans ses poches des pièces pyrotechniques;
  - e) À l'exception des étincelleurs, on ne doit pas tenir dans ses mains des pièces pyrotechniques lors de leur mise à feu;

- f) On ne doit pas essayer de rallumer une pièce dont la mise à feu a été ratée ou arrêtée;
- g) Les pièces pyrotechniques déjà utilisées et celles dont la mise à feu a été ratée ou arrêtée doivent être plongées dans un seau d'eau.
- 7) L'ensemble des conditions énumérées aux paragraphes 5) et 6) du présent article doivent être respectées lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques, à défaut le permis est nul.

5.1.1.8. Lanternes célestes

- 1) L'utilisation des lanternes célestes est strictement interdite sur le territoire de la municipalité.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

*Sylvain Poulin*

Directeur service incendie

Technicien en prévention incendie

Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc

(418) 625-4521

munetchemin.incendie@sogetel.net

*Organismes  
communautaires*

*Liste des gardiens et gardiennes  
de Lac-Etchemin*

Le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés offre depuis plusieurs années, un cours de gardiens avertis pour les jeunes de la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire avec la collaboration d'une formatrice de la Croix Rouge.

Pour la présente année, en raison de la pandémie, le cours n'a pas été offert. La prochaine date pour ce cours sera annoncée aux jeunes selon l'évolution de la pandémie.



**Quand tu ne sais pas  
vers qui te tourner.<sup>MC</sup>**

Bonne nouvelle! Le **nouveau site web du 211**, regroupant l'ensemble des organismes du Québec, est maintenant en ligne! Allez le visiter dès maintenant au [www.211quebecregions.ca](http://www.211quebecregions.ca). De nouvelles fonctionnalités et une navigation plus conviviale et épurée sont au rendez-vous. Les nouveautés à l'honneur sur le site web sont :

1. Recherches interrégions simplifiées;
2. Production autonome de bottin selon vos propres critères;
3. Visualisation de graphiques permettant l'analyse sociale grâce à l'outil Microsoft Power Bi;
4. Visuel plus convivial.

Sur demande, il me fera plaisir de vous accompagner afin de découvrir les nouvelles fonctionnalités qui vous sont offertes sur le site. Si cela vous intéresse veuillez communiquer avec Simon Durand, coordonnateur du 211, au [sdurand@211quebecregions.ca](mailto:sdurand@211quebecregions.ca).

Le service 211 réfère les citoyens vers les ressources communautaires, publiques et parapubliques proches de chez eux.

- Le service 211 permet de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, en permettant aux gens aux prises avec des besoins sociaux non urgents d'être informés rapidement sur les ressources sociocommunautaires de proximité qui leur viendront en aide, et donc de pouvoir trouver les solutions pour se sortir d'une situation précaire.
- Le 211 est un service gratuit et grandement accessible notamment pour les personnes démunies, les aînés et les nouveaux arrivants.
- Le 211 est un éclairer auprès des gouvernements et décideurs, qui par l'analyse des statistiques d'appels et de fréquentation du site Web, permet de suivre l'évolution des besoins sociaux et de déterminer les ressources manquantes pour y répondre.
- Il est disponible partout au Canada.
- Le 211 est complémentaire avec les autres services N11.

*Chierry Durand*

Directeur général

Centre d'information et de référence



La bibliothèque L'Élan vous informe

En raison des risques de santé causés par la propagation du COVID-19, la bibliothèque a fait la **transition aux prêts sans contact** en respectant les règlements de la santé publique qui évoluent régulièrement. Les usagers doivent s'informer des dernières mises à jour du nouvel horaire et des règlements d'accès à la bibliothèque en consultant la page Facebook ou le site Internet de la municipalité.

#### **Invitation aux usagers de prendre le tournant informatique**

Savez-vous qu'il est fort utile de transmettre votre adresse courriel à la Bibliothèque L'Élan? En lui transmettant cette information, vous serez avisés par courriel que votre abonnement ou vos prêts arrivent à échéance ou sont en retard et que vos réservations sont disponibles.

La bibliothèque pourrait également utiliser votre courriel pour vous faire connaître les nouveaux livres au répertoire, l'ajout d'un nouveau service, une fermeture imprévue, la tenue d'une activité d'animation ... N'hésitez pas à lui transmettre votre adresse courriel afin de gérer vos prêts à domicile et de mieux connaître les services qu'elle vous offre. L'adresse courriel de la bibliothèque est [biblio@sogetel.net](mailto:biblio@sogetel.net).

#### **Ajouts de nouveautés au répertoire en avril et mai 2021**

**SECTION ADULTES - Documentaires :** « Des inconnus sous mon toit »; « Plus jamais la honte »; « Le printemps le plus long-covid 19 »; « Celui qui reste-Lettre à un ami disparu »; « Georges Vézina l'habitant silencieux »; « Redonner la santé à toute la famille : approche 180 contre l'obésité »; « Mister Big ou la glorification des amours toxiques »; « Chips, peanuts, Cracker Jack : 24 histoires savoureuses des Expos » et « Le sablier ».

**Romans :** « Fanette - La suite première partie-Amitiés particulières »; « Les blessures du silence »; « Au pied du grand chêne T.02 L'heure de vérité »; « La pension Caron 3 Grands drames, petits bonheurs »; « Séquences mortelles »; « Le Bazar du zèbre à pois »; « Les collines de Bellechasse- Hormidas »; « Le crépuscule des fauves »; « Un outrage mortel »; « Héros d'un jour »; « Place des Érables 01 Quincaillerie J.A. Picard & Fils »; « Irresponsable »; « À la vie, à la mort »; « L'anse de Lajoie, tome 2 Simone » et « La tisserande ».

**SECTION JEUNESSE : Bandes dessinées :** Dragon Ball Super t.12 »; « Alix 39 »; « Astérix : Le menhir d'or »; « Blake et Mortimer t. 27 »; « Bob Morane 4 intégrales »; « Garfield 70 »; « Michel Vaillant t. 8 »; « Lucky Luke »; « Alpha 14 »; « Guide des Pokémon légendaires et fabuleux » - les **Romans** « À cheval c'est génial »; « Juliette en Australie »; « Juliette à Hollywood »; « Défense d'entrer! Filles 1 et 2 »; « Légendes d'Ashur-sin : Aranée 1 »; « Ti-Guy la Puck t.5 » - les Documentaires « La porte de garage »; Briser la glace : l'histoire de Manon Rhéaume »; « L'ABC des filles 2021 »; « Dix filles allumées : des parcours inspirants »; « P'tit Garçon découvre les engins de chantier » et les **Albums** « Mon premier Céline Dion »; « Cinq joyeux lapins » La doudou aime les émotions »; « La doudou qui aimait trop le chocolat »; « Cherche et trouve avec Simon!- À l'école »; « Jeux et activités : la ferme » et « L'alphabet avec Passe-Partout ».

#### **La thématique du printemps est sur les présentoirs**

Plusieurs livres et revues développant les thématiques du printemps, du temps des sucres, des plantes et jardins, des arbres et arbustes, des oiseaux et de la protection de l'environnement sont placés sur les rayons des sections jeunesse et adulte. Des livres de rénovation, de construction de patios et de bricolage sont également disponibles.

#### **Invitation à consulter la page Facebook de la municipalité**

Depuis plusieurs mois, la bibliothèque L'Élan liste plusieurs nouveautés de son répertoire sur la page Facebook de la municipalité. Voilà un autre moyen d'informer les lectrices et lecteurs de la communauté des biens culturels à leur disposition.

#### **Horaire de la bibliothèque durant la période du couvre-feu**

Depuis le couvre-feu décrété par la Santé publique, l'horaire est le suivant :

Lundi : de 18 h à 19 h 30

Mardi : de 13 h à 16 h 30

Mercredi : de 13 h à 16 h 30 et de 18 h à 19 h 30

Jeudi : de 18 h à 19 h 30

Samedi : de 9 h à 12 h

Le retour des livres est facilité par l'installation d'une « chute à livres » disponible en tout temps.

### Hommage à 2 bénévoles qui ont offert généreusement 5 ans et 15 ans de service à la bibliothèque

Le Comité de gestion de la bibliothèque L'Élan rend hommage à Mesdames Marie-France Lessard et Hélène Roy pour leurs 5 et 15 années respectives de service bénévole à la bibliothèque L'Élan. Par leur implication et leur dynamisme, elles ont collaboré à améliorer le service à la clientèle et la gestion des prêts et retours de biens culturels. Leur dévouement envers la communauté etcheminoise mérite le respect de tous et un cordial merci.

Les certificats sont remis par MM. le maire Camil Turmel et le conseiller Sébastien Ouellet.



### **Comment créer un ESPACE CITOYEN plus convivial et adapté aux intérêts de la communauté?**

Après l'ouverture régulière de la bibliothèque viendra sa réorganisation pour l'ACTUALISER et en faire un ESPACE CITOYEN à fréquenter davantage : un lieu de culture, de lecture, d'information, d'animation et de rencontres dans une atmosphère chaleureuse, cordiale et détendue. La bibliothèque devra être davantage accessible à tous, individus ou organismes. Pour ce faire, le nombre de bénévoles devra être substantiellement augmenté pour décorer la bibliothèque, préparer les thématiques selon les fêtes de l'année, mettre en valeur la section des classiques de la littérature, les archives contenues dans La Voix du Sud et le répertoire de généalogie, enrichir les présentoirs de photos et de peintures d'artistes locaux... Le Comité d'animation fait donc appel à tous les citoyens pour apporter de nouvelles idées, de nouvelles activités et redonner un ÉLAN à leur bibliothèque.

*Jacques Gagnon*, responsable  
Bibliothèque L'Élan

## **La compagnie de cimetières les Monts Notre-Dame**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les cimetières des 10 communautés de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha, sont maintenant administrés par une compagnie de cimetières.

Suite au regroupement des fabriques du secteur des Etchemins, en vigueur depuis janvier 2017, les 10 communautés ont formé une compagnie de

cimetières sous le nom de la Compagnie de Cimetière Les Monts Notre-Dame.

Cette compagnie à but non lucratif est dirigée par un conseil d'administration composé de 10 personnes bénévoles, représentant chacune des communautés. Voici la composition de ce conseil : Présidente, madame Lucie Chabot de Saint-Magloire. Vice-président, M. Paul Audet de Lac-Échemin. Trésorière : madame Lisette Côté de Sainte-Rose. Secrétaire : M. Jacques Grégoire de Sainte-Justine. Autres administrateurs : M. Marcel Bégin de Saint-Camille. M. Benoit Fillion de Saint-Cyprien. Madame Jacinthe Gagnon de Saint-Louis. Madame Huguette Fortier de Sainte-Sabine. M. René Leclerc de Saint-Luc et M. Dollard Noël de Saint-Léon.

Le bureau de la compagnie est situé au 238 rue Principale, à Sainte-Justine. Madame Lucie Tanguay est la secrétaire responsable des tâches d'administration et de gestion. Vous pouvez communiquer avec elle le lundi et vendredi au numéro de téléphone (418) 625-3381, poste 551, ou avec madame Valérie Lessard au 418 625-3381 poste 400 ainsi qu'à l'adresse courriel: lesmontsnotredame@outlook.com.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de notre compagnie, nous avons besoin de votre aide. Vous avez peut-être un lot (concession) dont les termes du contrat sont venus à échéance, ou vous connaissez peut-être des personnes qui sont décédées et dont la famille a quitté notre territoire et qui aimerait conserver leurs droits dans nos cimetières. Communiquez alors avec le représentant(e) de votre paroisse pour que notre personnel puisse assurer le suivi de ces dossiers. Chaque concessionnaire a la responsabilité de s'assurer à ce que la concession et l'entretien sont à jour. Suite au décès du concessionnaire, il est nécessaire que les héritiers nomment un nouveau concessionnaire, afin d'assurer que nous ayons toujours une personne de contact dans nos dossiers.

Nous vous rappelons que c'est la responsabilité du concessionnaire du lot de voir à l'entretien du monument. Si le monument a besoin d'être réparé, restauré ou nettoyé, vous pouvez vous informer auprès d'une entreprise qui se spécialise dans ce domaine, en vue d'obtenir plus d'information. Ce serait un témoignage de respect à rendre à vos familles et pour les futurs descendants désireux de se recueillir sur la tombe de leurs ancêtres.

La compagnie veut continuer de bien servir les paroissiens(nes). Nous avons pour mission d'assurer à nos fidèles défunts, un dernier repos dans le respect et la dignité.

*Jacques Grégoire*, secrétaire administrateur



**On se prépare pour l'été !**

Toutes les places du programme d'été pour ados Desjardins ayant été comblées, nous sommes à finaliser les derniers détails afin de passer un bel été avec les ados.

Afin de financer ces activités, les participants au programme d'été passeront le 3 juillet afin de récupérer vos contenants consignés. Prenez

note que nous ne cognerons pas aux portes, il est donc important de les sortir à l'extérieur et nous les récupérerons à partir de 9 h. Vous pouvez aussi nous les apporter directement à la Maison de jeunes au 242, 2<sup>e</sup> Avenue.

#### Heures d'ouverture de l'été

Prenez note également que la Maison sera ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 19 h à 23 h du 29 juin au 27 août. Nous serons fermés les deux semaines de la construction.

#### Fondation Jeunesse Desjardins

La Fondation Jeunesse Desjardins nous a octroyé une bourse de 1 500 \$ afin de réaliser un court-métrage avec les jeunes. Quatre adolescentes participent à ce projet et se rencontrent à chaque semaine depuis mars afin de prendre part à chacune des étapes de la préparation qui va de l'écriture du scénario au tournage. Ce projet est réalisé en concertation avec l'Agence Paraloel ainsi qu'avec Marie-Claude Paradis du Carrefour Jeunesse Emploi Les Etchemins. Vous serez informés lorsque le court-métrage sera diffusé.

#### Merci !

Nous tenons à remercier les Chevaliers de Colomb pour leur appui financier encore cette année. Depuis plusieurs années déjà, les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin nous supportent financièrement et nous l'apprécions énormément.

*Marilyn Bussière*

Animatrice responsable de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

**CUEILLETTE DE canettes**  
LE SAMEDI 3 JUILLET  
à Lac-Etchemin

Au profit de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

**PRENEZ NOTE**  
QU'EN RAISON DE LA PANDÉMIE, NOUS NE COGNERONS PAS AUX PORTES. VOUS DEVEZ SORTIR VOS CANETTES ET/OU BOUTEILLES VIDES ET LES DÉPOSER À L'EXTÉRIEUR. NOUS DÉBUTERONS LA COLLECTE À 9H.

**INFORMATIONS:**  
Bureau de la Maison de jeunes: 418 594-5886.

Programme D'ÉTÉ Desjardins  
L'Olivier des Etchemins

**Besoin d'aide pour vos menus travaux?**

Les jeunes de La Relève s'en Mêle 2021 sont là pour vous!

**Services offerts :**  
Tonte de pelouse - Travaux de ferme - Désherbage - Cueillette de petits fruits - Cordage de bois - Aide aux travaux intérieurs et extérieurs de toutes sortes

**Municipalités desservies**  
(la situation peut évoluer au cours de la saison)  
Saint-Louis - Saint-Prospér - Lac-Etchemin

Pour faire une demande ou pour toutes questions, contactez Marie-Claude Paradis au (418) 625-2533 ou par courriel à charge.projet@cjeetchemins.ca

CARREFOUR Jeunesse Emploi Les Etchemins  
La Relève s'en Mêle  
Desjardins  
Secrétariat à la jeunesse Québec

**DÉLAIS RAPIDES**  
**SERVICES SANS FRAIS**  
**CONSEILS PERSONNALISÉS**  
**TECHNIQUES EFFICACES**

**CRE**  
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI  
BEAUCE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur pour votre retour en emploi

SAINT-GEORGES 418 227-5445  
SAINTE-MARIE 418 386-4445

crebe.qc.ca

N'attendez pas d'avoir écoulé votre chômage ou votre PCRE avant d'agir.

**FOCUS emploi**  
Services sans frais  
418 625-3424  
focus@sogetel.net

Pour un emploi ciblé

## AVIS AUX PARENTS DE JEUNES AYANT 15 ANS ET PLUS

- Votre jeune a de la difficulté à intégrer et maintenir un emploi?
- Vous voulez l'aider, mais vous ne savez pas comment? Avez-vous pensé au **Projet Tremplin**?

Allocation de 393 \$/semaine



**Audrey-Ann Chouinard**  
418 625-2533, poste 227  
intervenant@cjeetchemins.ca

**PROJET TREMLIN**

**Début : 31 mai 2021**  
**Durée : 30 semaines**



Avec la participation financière de:

Financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse



### Centre d'écoute Beauce-Etchemins

Ne restez pas seul(e) dans ces moments difficiles, nous sommes là pour vous.

Service d'écoute téléphonique, gratuit et confidentiel 24h / 24, 7 jours / 7  
Appelez-nous : 418 228-0001

## GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER

Un organisme d'ici qui vous accompagne depuis 30 ans !

### Notre mission

Offrir aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches aidants, un milieu de vie, un réseau d'entraide et d'action ainsi que des activités favorisant leur prise en charge et l'amélioration de leur qualité de vie physique et psychologique.

### Nos services

- Relation d'aide
- Écoute et accompagnement
- Groupes d'entraide
- Informations et références
- Formations de croissance personnelle
- Ateliers divers et activités sociales
- Services de massothérapie à faible coût
- Service de jumelage
- Prêt de prothèse capillaire
- Dons de bonnets
- Accompagnement en fin de vie
- Suivi de deuil

### Informations

#### Territoires desservis

- Les Etchemins
- Robert-Cliche
- Beauce-Sartigan

#### Pour nous joindre

418-227-1607 | 418-625-2607  
477, 90e Rue, bureau 250 (Place 90)  
Ville de Saint-Georges, G5Y 3L1  
www.esperanceetcancer.org  
Suivez-nous sur



## Le grand ménage du printemps

L'arrivée du printemps a enfin fait place aux températures plus chaudes ce qui provoque chez certains d'entre nous le goût immédiat de faire le grand ménage.

**Pour vos besoins d'entretien ménager régulier et de grand ménage, pensez aux Services à domicile des Etchemins!**

Exécutant des tâches ménagères au quotidien, nos experts en entretien ménager sauront alléger votre liste de corvées.

**Appelez-nous dès maintenant pour réserver votre service :**

**SERVICES À DOMICILE DES ETCHEMINS**

Coopérative de solidarité

*Pour vous...chez vous*

**Les Services à domicile des Etchemins**  
**418 625-4500**



PROGRAMMES D'AIDE

Politique d'aide à l'élite sportive et culturelle

Fonds culturels des Etchemins



Initiative parents et grands-parents

Aide financière aux familles lacetcheminoises

Soutien financier pour l'achat de couches de coton



LE CONSEIL MUNICIPAL  
CONSULTE SA POPULATION :



Politique familiale et des aînés  
Grandir Ensemble



COMITÉ DE SUIVI



POUR PLUS D'INFORMATION :  
[www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca)  
ou Jude Emond  
418 625-4521 poste 2232

## Parc de planches à roulettes

Le nouveau lieu du parc de planches à roulettes au 305 rue Ferland, fait des heureux et de nouveaux adeptes. Situé sur le terrain de l'aréna avec une belle vue, les jeunes ont du plaisir à s'amuser sur cette surface. La sécurité pour les planchistes est excellente puisque les automobiles ne circulent pas à proximité.

La grandeur du parc de planches est saturée pour l'ajout de module, mais nous ajouterons un rail. La municipalité prévoit le développement des terrains avec le plan des parcs qui sont situés entre l'aréna, le Centre des arts et de la culture et l'école Notre-Dame.



## Terrain de soccer

Le service des loisirs travaille sur la préparation d'un terrain de soccer qui sera localisé au 545, route des Sommets. Le terrain de soccer sera en arrière des réservoirs d'eau de la municipalité. Le conseil a octroyé à une firme d'ingénieurs la préparation des plans pour cette réalisation.

Ce terrain possède une vue extraordinaire sur une partie du lac et le paysage est magnifique. Nous voulons en faire un projet pour toute la communauté. Le terrain aura une dimension réglementaire pour le soccer local ou le soccer à 7 et nous souhaitons débiter les travaux à l'automne 2021.



## Aréna municipal

Après une année de fermeture il est important de s'investir pour réaliser des activités à la hauteur de notre implication.

Le gérant de l'aréna est à l'écoute des gens qui voudraient implanter différentes activités comme le hockey pour fille, ringuette, circuit familial, divers tournois et événements de tout genre. Pour réaliser des projets, il faut l'appui et l'implication de tous.

Une nouvelle formation pour les gens qui aimeraient devenir entraîneurs de hockey ou en savoir plus sur la préparation des entraînements (afin de mieux encadrer les enfants) verra le jour. Cette formation sera donnée les soirs de semaine et offerte par notre gérant de l'aréna, M. José Poulin, qui a œuvré dans le milieu du hockey au-delà de 40 ans. Prêt à outiller et guider les gens afin que nos jeunes deviennent de meilleures personnes.



Avec les incertitudes entourant les mesures sanitaires requises et l'instabilité de la situation dans la région Beauce-Etchemin, le Comité organisateur du tournoi de balle molle familiale a le regret d'annoncer l'annulation de la 42<sup>e</sup> édition du tournoi, qui devait se tenir du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021.

participants, tous fidèles année après année et qui nous ont manifesté leur amour de l'événement.

Nous vous souhaitons un bel été et espérons vous retrouver pour l'édition de 2022.

Le Comité tient, encore cette année, à remercier ses nombreux et généreux commanditaires, ainsi que les

*Le Comité organisateur du tournoi de balle molle familiale*

# Moulin La Lorraine...

## JEUNES ARTISTES EN HERBE

### ACTIVITÉS ARTISTIQUES POUR VOS ENFANTS... en juin et juillet!



Chaque année, nos ateliers permettent à des dizaines de jeunes de développer leurs talents artistiques, l'estime de soi et la créativité! Notre recette est simple, des ateliers animés par des artistes professionnels et passionnés, réalisés en petit groupe et qui tiennent compte du rythme de chaque jeune. Pour la liste des activités, consultez notre site web : [www.moulinlalorraine.ca](http://www.moulinlalorraine.ca).

## VISITEZ LA MEUNERIE

### LE MOULIN ET LA MEUNERIE... comment ça marche?



À compter du 23 juin, la meunerie reprend enfin ses activités pour l'été. Du mercredi au dimanche, venez voir le blé se transformer en farine devant vos yeux! La visite de la meunerie est une activité intéressante pour toute la famille. Notre bonne farine de blé biologique est en vente sur place ainsi que plusieurs autres produits du Moulin. Démonstrations à 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30.



### ON S'AMUSE CHEZ MOULINETTE... une activité amusante pour tous!

Laissez-vous amuser par l'histoire de la souris Moulinette ou l'un des personnages du Moulin! Nous vous invitons à venir écouter un conte suivi d'un atelier de créativité pour tous, du mercredi au dimanche à 10 h 30 et 16 h 00 dès le 23 juin. Activité famille : les enfants doivent être accompagnés d'un parent.

## LE JARDIN ET LES SENTIERS DE PROMENADE

**Visites libres de juin à octobre.** Nous vous rappelons que l'accès au jardin, au sous-bois poétique et aux sentiers est gratuit. Les chiens en laisse sont admis. Promeneurs et pique-niqueurs, soyez les bienvenus!



### RALLYE-DÉCOUVERTE DU JARDIN... de juin à octobre!

Le Rallye-découverte est une activité toute simple qui propose des défis d'observation intéressants aux enfants... et aux parents! Le jeu consiste à répondre à des questions portant sur des éléments observables aux quatre coins du jardin. Une petite opération arithmétique est nécessaire pour obtenir la solution finale du jeu.

## PIQUE-NIQUE DES CRÉATEURS

**Dimanche 25 juillet de 10 h à 16 h**, nous vous donnons rendez-vous au

plus sympathique rassemblement artistique de l'été : le Pique-nique des créateurs. De nombreux artistes travailleront sur place à compter de 10 h et des spectacles de musique seront au programme. Venez pique-niquer en famille! Pour connaître le programme de la journée, consultez notre site web : [www.moulinlalorraine.ca/pique-nique](http://www.moulinlalorraine.ca/pique-nique)

## HEURES D'OUVERTURE

Le Moulin est ouvert samedi et dimanche de 12 h à 16 h

Horaire d'été du 23 juin au 22 août

Mercredi au dimanche de 10 h à 17 h

Ouvert le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet

Ouvert tous les jours du 19 juillet au 2 août

**À noter qu'en période de pandémie, le Moulin La Lorraine accueille les visiteurs sur réservation.**

*Josée Marceau*, Directrice générale et artistique  
Moulin La Lorraine 418 625-4400  
[jmarceau@moulinlalorraine.ca](mailto:jmarceau@moulinlalorraine.ca)

Engagement  
citoyen

**Le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés offre un espace dans notre journal municipal afin de vous permettre de nous aider à faire la promotion de l'engagement citoyen dans notre milieu.**

- Vous avez été témoin d'un bon coup digne d'être répété ?
- Vous connaissez une personne qui rayonne par sa bonté auprès des autres ?
- Vous avez eu connaissance d'un acte de civisme ?

Partagez-le avec nous,



Politique familiale et des aînés  
Grandir Ensemble

15<sup>e</sup> CHRONIQUE

# “Témoins du passé”

par Germaine Lessard

## « Ouverture de la saison 1960-61 de balle molle. »

Les jeunes sportifs des années 1960-70 connaissent bien l'implication bénévole de ces citoyens pour la ligue locale de balle molle, sans oublier Raymond Jacques qui a été entraîneur et organisateur de nombreux tournois de la ligue locale pendant de longues années.



Raymond Jacques



Claude Leclerc, Pierre Dallaire, Joseph (Titi) Poulin, Victor Demers, Roch Giguère, Michel Morin, président, Armand Taillon, l'abbé Joseph Nadeau, curé, M. Yves Caron, représentant Molson, Grégoire Giguère, Jean-Marc Ferland, Roger Ferland, Bernard Poulin et Vital Poulin.

# Agenda communautaire

## MESSAGE IMPORTANT

**Compte tenu de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, certaines dates et activités peuvent être sujettes à modification. Nous vous demandons de bien vouloir valider la tenue de l'événement auprès de la municipalité ou de l'organisme avant de vous déplacer.**

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture **DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.**

**14 juin**

Quatrième échéance de taxes municipales.

**6 juillet**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

**3 août**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

**7 septembre**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

**7 septembre**

Cinquième échéance de taxes 2019

**5 octobre**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

**12 octobre**

Sixième versement de taxes municipales.

***Pour l'instant, les séances se tiennent à huis clos. Dès qu'il sera possible d'ouvrir au public, la population en sera avisée.***

## Les séances ordinaires du Conseil

### CALENDRIER 2021

Séances ordinaires du Conseil municipal  
à la salle des délibérations, 2<sup>e</sup> étage, à 19 h 30  
au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin

#### DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

12 JANVIER • 2 FÉVRIER • 2 MARS • 6 AVRIL  
4 MAI • 1<sup>ER</sup> JUIN • 6 JUILLET • 3 AOÛT • 7 SEPTEMBRE  
5 OCTOBRE • 2 NOVEMBRE • 7 DÉCEMBRE

#### C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

#### Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

## Votre conseil Municipal

Maire :	
Monsieur	Camil Turmel
Conseillers :	
Mesdames	Marie-Pierre Lamontagne Judith Leblond
Messieurs	Guyda Deblois Yannick Dion Patrick Lachance Sébastien Ouellet



#### Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2<sup>e</sup> Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-4521, poste 2100



208, 2<sup>e</sup> Avenue (2<sup>e</sup> étage) Lac-Etchemin  
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175  
Courriel : munetchemin@sogetel.net  
Site internet : www.lac-etchemin.ca

## Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h  
de 13 h à 16 h 30

### Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis et d'intérêt public. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à cinq (5) reprises. Des publications sont disponibles en février, avril, juin, octobre et décembre.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit:
  - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction